



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/02/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 011

***Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(CTHDIP)***

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président.

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/02/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 011
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(CTHDIP)

[illegible]